

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2023-42 du 11 septembre 2023 Réglementant le stationnement Devant le n° 13 place de l'Eglise
--	--	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu la demande de la société PROMODERM en date du 6 septembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit devant le n° 13 de la place de l'Eglise du 6 au 9 novembre 2023.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par la commune d'Usson-en-Forez.

ARTICLE 3 : La Mairie et le pétitionnaire sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- pétitionnaire

Fait à USSON EN FOREZ le 11 septembre 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

